

TERritoire DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA.  
N° 121/Peaux.

KIGALI, le 13 janvier 1951.-

OBJET:

Séchage des peaux de  
capridés.

KIBUNGO



4268

S.V.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la préparation coutumière des peaux de chèvres est cause d'une moins-value appréciable.-

Elle se rencontre particulièrement dans les Territoires de Ruhengeri et Kigali.

Le travail indigène cherche à étendre la peau le plus possible de manière à obtenir une pièce à peu près rectangulaire (voir schéma).

A cette fin deux coutures sont faites reliant le collet à la peau des régions voisines, ce travail le collet distendu ne se distingue plus des parties voisines.

Des tractions latérales sont exercées de manière à élargir la peau du corps.

Ce mode de préparation convient à l'usage domestique mais après tannage les peaux exagérément distendues donnent un cuir mince et de mauvaise qualité.

La préparation conseillée est le séchage sur encadrement de bois, appliqué aux peaux de bovidés.

Le nombre d'attaches ne doit pas être supérieur à 20 : la peau sera étendue mais non tendue, et le collet placé en bas (voir schéma).

Les exportateurs ont chargé leur personnel de procéder à des démonstrations, et payent

20 frs la pièce traitée selon la méthode coutumière  
30 " " " " " " décrite d-dessus.

PUR LE RESIDENT DU RUANDA  
LE RESIDENT-ADJOINT, M. DESSAINT,

Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

K I B U N G U .

=====

92/Peaux  
16/1/51